

Loi sur les Indiens

M. Manly: Je vous remercie, monsieur le Président, et je remercie les députés de leur obligeance.

La politique relative aux revendications territoriales est actuellement à l'étude et nous nous demandons ce qui va en sortir. Les Indiens se demandent où la nouvelle politique va les mener. Le gouvernement va-t-il tenir compte du fait que les Indiens ont vraiment besoin de leurs terres, ou va-t-il simplement les spolier encore davantage pour donner leurs terres à l'industrie primaire, surtout dans le Nord?

Le ministre a recommandé la réconciliation, et nous approuvons sa démarche. Le temps de la réconciliation est venu. Je tiens à signaler au ministre et à tous les députés ministériels que le gouvernement doit jouer un rôle clé dans ce processus. Il est impérieux de mettre à la disposition des Indiens des ressources financières suffisantes si l'on veut favoriser la réconciliation et non accroître les difficultés.

Je crois, monsieur le Président, que les femmes qui vont être réintégrées dans les bandes, et d'autres personnes également, ont un grand apport à faire à leurs propres nations. La plupart des Indiens du pays attendent impatiemment ce changement. Et pourtant, je sais que d'autres s'y opposent fermement. Toutefois, je crois qu'un grand nombre d'Indiens l'attendent impatiemment, en ayant le sentiment qu'ils pourront enfin se retrouver, au sein de la même bande, avec leurs sœurs et leurs filles, nièces et cousins, ce qui constitue un progrès important. Elles ont une contribution à apporter et elles seront en mesure de l'apporter.

Lorsqu'il s'est présenté devant le comité, le représentant de l'Assemblée des premières nations s'est dit heureux de réitérer «la joie que nous éprouvons de voir que le gouvernement s'approche vraiment de la position qu'a adoptée l'Assemblée des Premières nations dans le passé. On essaie vraiment de reconnaître l'autodétermination des Premières nations en matière de citoyenneté.» Il a poursuivi en disant que certaines parties du projet de loi contiennent toujours des éléments de méfiance. Voici la première de leurs critiques fondamentales de ses dispositions:

Les restrictions imposées au pouvoir de décision des bandes sur l'appartenance aux effectifs dans les dispositions concernant la réintégration et les droits acquis constituent un dernier effort paternaliste ou colonialiste de la part du gouvernement du Canada.

● (1630)

Je déplore, monsieur le Président, que le gouvernement n'ait pas jugé bon de faire quelque chose à ce sujet. Je dois supposer que l'Assemblée des Premières nations est très déçue que le gouvernement n'ait pas été disposé à accepter cette suggestion. Il poursuivait:

La troisième question fondamentale, c'est que la réforme ne doit pas se faire au détriment d'un processus constitutionnel permanent. Le principe fondamental de l'autonomie des Premières nations doit être reconnu constitutionnellement, de même que le droit fondamental à déterminer elles-mêmes l'appartenance aux effectifs. A cette condition, nous pourrions commencer une réforme adéquate de la loi.

Le processus constitutionnel s'est enlisé, du moins temporairement, et j'exhorte le gouvernement à se mettre au travail et à débloquer des ressources de sorte qu'il puisse faire avancer le processus constitutionnel. Les autochtones y voient une condition absolument essentielle de la reconnaissance de leur droit à l'autonomie politique. Plus loin:

Un dernier élément fondamental est notre souci constant d'ententes satisfaisantes relativement aux terres des réserves, aux caisses des bandes, et au financement des programmes.

Je regrette que le gouvernement n'ait pas jugé à propos de conclure des ententes satisfaisantes relativement aux terres des réserves, aux caisses des bandes et au financement des programmes. En tant que néo-démocrates, nous tenons à ce que le gouvernement reconnaisse aux autochtones le droit à l'autonomie politique et leur fournisse les moyens financiers dont ils ont besoin pour appliquer leurs propres décisions. Les premiers ministres, nous le savons, se sont rencontrés à maintes reprises pour discuter des droits des autochtones, et tout ce qu'ils sont parvenus à faire, c'est déclarer, à l'instar du premier ministre Bennett, qu'ils ignorent le sens exact du terme.

Le projet de loi C-31 constitue une première tentative de rectifier les injustices du passé. C'est une première démarche en vue de reconnaître aux autochtones le pouvoir de décision à l'égard de l'appartenance à leurs effectifs. C'est une première démarche bien importante dont je tiens à féliciter le ministre.

Nous ne nous sommes pas encore lavé les mains de toute cette question. La dernière partie du projet de loi C-31 parle en effet d'un rapport. Le ministre nous a assuré qu'il serait fort détaillé et renvoyé au comité. Sûrement que le comité tiendra à l'examiner de près. En raison des répercussions que ce projet de loi ne manquera pas d'avoir sur les bandes autochtones d'un bout à l'autre du Canada, le gouvernement et le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien devront étudier ce rapport avec une extrême minutie, et je me félicite de ce que le gouvernement ait inséré cette proposition d'amendement. C'est un élément important de ce que nous visons à faire au moyen du projet de loi C-31, mais j'estime qu'il n'y a pas lieu de pavoiser pour autant. Cette première démarche, certains autochtones la voient d'un mauvais œil; par contre, ceux qui la voient d'un bon œil trouvent qu'elle ne va pas assez loin. Cependant, c'est un pas dans la bonne voie, et je tiens à féliciter le ministre et son gouvernement de l'avoir fait.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je désire prendre la parole, d'une part parce que je m'intéresse à ce projet de loi et d'autre part parce que j'ai présidé le comité. Quiconque a déjà présidé à un comité sait qu'il est souvent difficile d'exprimer son opinion ou d'interroger les témoins. Le président a pour tâche d'empêcher les membres du comité de s'écarter du sujet, de maintenir l'ordre et d'assurer le bon déroulement de la réunion.

Les députés ont souvent du mal à accepter les tactiques qu'un de leurs collègues peut utiliser au comité. Je tiens à remercier mes collègues d'avoir accepté celles que j'ai peut-être utilisées moi-même, à l'occasion, pour faciliter notre examen du projet de loi. Il est certain qu'en tant que président, vous risquez de perdre des amis quand vous abordez certaines questions. Mais il s'agit également d'une responsabilité très importante que j'ai d'ailleurs prise très au sérieux. En tant que président du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, je sais que nous nous sommes efforcés de soutenir la réputation de ce comité qui, au cours des années, a toujours réussi à résoudre les problèmes des Indiens de façon impartiale.

Jusqu'ici, le comité avait eu à se pencher sur très peu de mesures controversées. Les membres de la communauté indienne considéraient donc le comité comme un groupe très utile. En fait, nous avons joué un rôle utile dans certains